

Risques professionnels : une santé sous surveillance ?

Appel à contributions pour un dossier thématique de la revue *Travail et Emploi*

Coordination : Jean-Noël Jouzel (Centre de sociologie des organisations, Sciences Po), Jérôme Péliasse (Centre de sociologie des organisations, Sciences Po) et Laure Pitti (Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, Université Paris 8)

Du scandale de l'amiante dans les années 1990 au procès France Télécom/Orange en 2019, les enjeux de santé au travail ont connu une forte médiatisation au cours du dernier quart de siècle, largement actualisée ces derniers mois à la faveur de la crise du Covid-19, et aux risques de contamination que celle-ci engendre pour les travailleur.ses des secteurs se trouvant en « première ligne » comme à ses effets sur la santé mentale de celles et ceux qui se retrouvent, sans y avoir été préparé.es, en télétravail. Alimentées par des mobilisations collectives dénonçant les failles des politiques de prévention des risques professionnels – dénonciations et même plaintes devant la justice réactivées au printemps 2020 en période de pandémie –, ces affaires ont débouché (et déboucheront peut-être) sur d'importants changements en matière d'action publique dans le champ de la santé au travail : adoption de plans nationaux santé au travail successifs, création d'administrations dédiées (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, devenue Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail en 2010 ; Département santé travail de l'Institut de veille sanitaire, devenu Santé publique France en 2016)... L'étude de ces mutations se trouve au cœur d'un important corpus de travaux de sciences sociales récents, comme en atteste la succession de numéros spéciaux de revues sur ce thème depuis une quinzaine d'années¹.

Dans l'introduction du numéro spécial publié pour les quarante ans de *Travail et Emploi*, les auteur.trices relèvent que si la revue a pris part à la montée des questions de santé au travail et de risques professionnels depuis une trentaine d'années en France, elle n'a pas publié jusqu'ici d'articles fondés sur certaines des grandes enquêtes concernant ce domaine, comme l'enquête *Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels* (SUMER en 1994, 2003, 2010 et 2017) ou l'enquête *Santé et itinéraires professionnels* (SIP, en 2006 et 2010)². Plus largement, au sein du corpus de littérature de sciences sociales portant sur les enjeux de santé au travail, un fait reste peu documenté : la montée, dans le champ de la santé au travail, de dispositifs dédiés à la surveillance des risques professionnels. Si cette dernière constitue un angle mort de ces travaux, sans doute faut-il y voir un effet de leur focalisation sur la question de la sous-reconnaissance des maladies professionnelles³ et sur la mise au jour de ses déterminants sociaux, juridiques, épistémiques et économiques. La santé au travail est ainsi devenue un des domaines de prédilection de l'étude des processus sociaux de production d'ignorance, souvent regroupés sous la bannière de l'« agnotologie »⁴. Les obstacles à la production de connaissances sur les maladies professionnelles sont en effet multiples. Ils renvoient, pour partie, à la nature des pathologies chroniques induites par l'exposition à des facteurs de risque présents dans l'environnement de travail : à la fois multifactorielles et précédées de temps de latence parfois très longs, ces maladies sont par définition difficiles à attribuer avec certitude au travail. Récemment encore, en pleine période d'épidémie de coronavirus, après avoir déclaré, le 22 mars, que les soignant.es contractent souvent le virus en

¹ Notamment *Actes de la recherche en sciences sociales* en 2006, la *Revue française des affaires sociales* et *Santé publique* en 2008, la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* en 2009, *Politix* en 2010, *Travail et Emploi* et la *Revue de l'Ires* en 2012, *Sociologies pratiques* en 2013, la *Nouvelle Revue du travail* en 2014, *Pistes* en 2018.

² Amossé Thomas, Ducoudré Bruno, Erhel Christine *et al.*, « Passer en revue quarante ans de *Travail et Emploi* », *Travail et Emploi*, 2019/2 (n° 158), p. 7-42.

³ Cavalin Catherine, Henry Emmanuel, Jouzel Jean-Noël, Péliasse Jérôme (dir.), *Cent ans de sous-reconnaissance des maladies professionnelles (1919-2019)*, à paraître ; Marchand Anne, « Quand les cancers du travail échappent à la reconnaissance », *Sociétés contemporaines*, 2016/2, n° 102, p. 103-128.

⁴ Proctor Robert N., « Agnotology: A Missing Term to Describe the Cultural Production of Ignorance (and its Study) », in Robert N. Proctor et Londa Schiebinger (eds), *Agnotology. The Making and Unmaking of Ignorance*, Stanford, Stanford University Press, 2008, p. 1-36.

dehors du cadre de leur travail, le ministre de la Santé a ainsi convenu, lors d'une conférence de presse le lendemain, que « pour tous les soignants qui tombent malades, le coronavirus sera reconnu comme maladie professionnelle ». Ces prises de position contradictoires soulignent la difficulté inhérente à la reconnaissance des maladies professionnelles : comment, en effet, s'assurer du lien entre travail et maladie, et justifier ainsi du droit à une indemnisation ? La méconnaissance des liens entre travail et santé résulte cependant tout autant de mécanismes sociaux et politiques qui conduisent les acteur.trices (y compris les salarié.es eux.elles-mêmes) et les institutions en charge de la protection de la santé des travailleur.ses à *ne pas voir* les risques qui la menacent : déni des dangers, que développent des salarié.es dans certains métiers ou certaines situations pour y faire face⁶, ou rapports salariaux produisant un effet de censure parmi les victimes d'où résulte une invisibilité statistique des maux du travail⁷ ; mise en place par les entreprises de stratégies de « production du doute » visant à obscurcir les effets néfastes des produits que celles-ci utilisent ou des modes de management auxquels elles ont recours sur la santé de leurs salarié.es⁸ ; obstacles institutionnels ou professionnels liés aux conflits de perspective qui existent entre les acteur.trices public.ques ou privé.es en charge de ces questions⁹ ; ou angles morts propres aux disciplines savantes produisant de la connaissance scientifique sur les liens entre travail et santé¹⁰.

À rebours des travaux centrés sur les obstacles à la production de connaissance sur les liens entre travail et santé, l'objectif de cet appel à contributions est de documenter la prolifération, dans le champ de la santé au travail, d'instruments dédiés à produire des données sur l'état de santé des salarié.es et sur les facteurs de risque auxquels ils et elles sont exposé.es. De manière générale, la surveillance ou « veille sanitaire » se trouve au cœur des politiques qui ont visé à « rénover » l'administration la santé publique à l'issue des crises sanitaires des années 1990¹¹. Ce terme désigne un ensemble d'activités visant à recueillir de façon continue des données sur l'état de santé d'une population et sur ses déterminants. Dans le champ de la santé au travail, elle recouvre une multitude de dispositifs dont les objectifs et les échelles d'analyse varient considérablement, mais qui ont en commun leur relative nouveauté¹². Faisant suite à la production d'enquêtes épidémiologiques qui ont documenté les liens entre travail et santé, la surveillance des risques professionnels mobilise des instruments (matrices emploi-exposition, outils de diagnostics psychosociaux, questionnaires et auto-questionnaires de santé, *hotlines* de signalement, tests de dépistage, applications annoncées sur les téléphones portables utilisant les logiciels de géolocalisation, etc.) qui, sans être inédits, se déploient ou pourraient se déployer dans un ensemble toujours plus large de situations de travail. Cette surveillance prend la forme d'enquêtes de grande ampleur, comme celles citées plus haut, ou portant sur des facteurs de risque précis : nanomatériaux, pesticides, consommations d'alcool et de psychotropes, stress, contamination au Covid-19... Elle s'incarne enfin dans la création ou le renforcement d'organisations scientifiques, administratives et managériales dédiées au recueil et au

⁵ Omnès Catherine et Pitti Laure (dir.), *Cultures du risques au travail et pratiques de prévention*, Rennes, PUR, 2009.

⁶ Cru Damien, *Le risque et la règle. Le cas des bâtiments et des travaux publics*, Editions Eres, 2014 ; Collard Damien, « Déni du travail et tyrannie des normes », *Travail et Emploi*, n° 132, 2012, p. 35-48 ; Molinier Pascale, « Souffrance, défenses, reconnaissance. Le point de vue du travail », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2010/2 (n° 10), p. 99-110.

⁷ Flocks Joan D., « The Environmental and Social Injustice of Farmworker Pesticides Exposure », *Georgian Journal on Poverty Law and Policy*, 19, 2012, p. 255-282 ; Marichalar, Pascal, « "C'est gênant de se mettre à dos son médecin, parce qu'on en a besoin." Ouvriers malades de leur travail face à la médecine », *Agone*, 58, 2016/1, p. 105-122.

⁸ Rosner David et Markowitz Gerald, *Deceit and Denial: The Deadly Politics of Industrial Pollution*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 2002 ; Thébaud-Mony Annie, *La Science asservie*, Paris, La Découverte, 2014.

⁹ Henry Emmanuel, *Ignorance scientifique et inaction publique. Les politiques de santé au travail*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017 ; Barlet Blandine, *La santé au travail en danger. Dépolitisation et gestionnarisation de la prévention des risques professionnels*, Toulouse, Octarès, 2019.

¹⁰ Murphy Michelle, *Sick Building Syndrome and the Problem of Uncertainty. Environmental Politics, Technoscience and Women Workers*, Durham, Duke University Press, 2006 ; Betansedi Charles-Olivier, « Quelle(s) épidémiologie(s) pour la santé au travail ? Réflexions à partir des cancers professionnels », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 20-1, 2018 ; Counil Émilie, « Le travail comme analyseur des tensions dans la construction épidémiologique de causes et de responsabilités », *Sociologie du travail*, 61 (2), 2019, en ligne.

¹¹ Buton François, Pierru Frédéric, « Instituer la police des risques sanitaires. Mise en circulation de l'épidémiologie appliquée et agencification de l'État sanitaire », *Gouvernement et action publique*, 2012/4 (vol. 1), p. 67-90.

¹² Imbernon Ellen, « Quelle place pour les risques professionnels dans la santé publique ? », *Santé Publique*, 2008/hors série (Vol. 20), p. 9-17.

suivi de données sur la santé des travailleur.ses et leurs conditions de travail, ou dans l'usage d'instruments *ad hoc* créés au sein de grandes entreprises avec l'appui de cabinets de conseil spécialisés.

Quels sont les effets sociaux de ces instruments de surveillance ? Permettent-ils de mieux connaître et prévenir les liens entre travail et santé ? Quelle est la conséquence de leur déploiement pour les acteur.trices des politiques de santé au travail, qu'il s'agisse de médecins, d'inspecteur.trices du travail, de conseillers en prévention, de responsables hygiène et sécurité d'entreprise ou de représentant.es du personnel ? De quelle forme d'appropriations font-ils l'objet, de la part des médecins du travail, des entreprises spécialisées dans la vente d'instruments de surveillance, des gestionnaires des ressources humaines, des acteur.trices syndicaux.ales ou des institutions du champ de la santé publique ? Comment enfin y réagissent les salarié.es et les travailleur.ses, selon leurs propriétés sociales et selon les contextes d'activité qu'elles et ils rencontrent, subissent mais aussi produisent eux.elles-mêmes ? Loin d'être inactif.ves, les travailleurs et travailleuses sont confronté.es, voire développent parfois eux.elles-mêmes de tels formes de surveillance de leur santé, se conformant mais aussi détournant ou résistant aux outils et aux dispositifs qui se déploient en la matière.

Pour répondre à ces questions, nous invitons les contributeur.trices issu.es des disciplines couvertes par la revue *Travail & Emploi* (économie, droit, gestion, histoire, science politique, sociologie), qui peuvent analyser cette montée des dispositifs de surveillance et ses effets juridiques, politiques, économiques et sociaux à partir d'enquêtes et de données originales, à inscrire leurs propositions dans un ou plusieurs des trois axes suivants :

Axe 1 : Enquêtes, instruments et outils de surveillance

Un premier axe vise à décrire cette montée en puissance des dispositifs de surveillance, les formes que ceux-ci prennent, les controverses qui les entourent, les savoirs qu'ils incorporent. Il s'agit moins de faire l'histoire de certaines de ces grandes enquêtes statistiques – même si la réflexivité sur la construction de ces enquêtes peut aussi nourrir les propositions qui entendraient dans cet axe – que de renseigner, expliquer, comparer (entre enquêtes ou avec d'autres situations nationales) les raisons et les modalités par lesquelles ces instruments de surveillance multiples, pas toujours nationaux et généralisés mais aussi locaux, développés à l'échelle d'une branche, d'une profession, d'une entreprise ou d'une collectivité de travail, ont été conçus et mis en place. Quels risques professionnels ont été étudiés, ont donné lieu à une surveillance particulière et quels risques ont été laissés dans l'ombre ? Quelles catégories ont été employées, quelles modalités pratiques ont été pensées pour alimenter cette production de données sur le travail et la santé et la mise en évidence (ou non) des liens qui peuvent exister entre telle situation de travail et tel événement de santé ? Une dimension historique et comparative pourrait ici être bienvenue, autant qu'une réflexion sur la place des savoirs et des questionnements scientifiques qui sous-tendent la conception de ces enquêtes. La notion de surveillance, proche de celle de connaissance mais aussi d'alerte, pourrait y être interrogée, en intégrant ses enjeux juridiques, économiques ou politiques.

Axe 2 : Les usages sociaux des données de surveillance

Un second axe pourrait se nourrir des contributions centrées sur les acteur.trices qui conçoivent et mettent en place ces instruments de surveillance, et celles et ceux qui utilisent les données que ces instruments permettent de récolter et de produire. Quels types d'acteur.trices se mobilisent ou sont mobilisé.es, et par qui, autour de ces outils visant à suivre, mettre en évidence, objectiver les liens entre santé et travail ? Que confirment, relativisent, infirment, révèlent les données de surveillance et quelle attention, alerte, production de doute suscitent-elles ? Les arènes dans lesquelles ces données circulent (ou pas), les stratégies variées auxquelles peut donner lieu leur mobilisation, selon les acteur.trices, les responsabilités et les obligations juridiques qu'elles peuvent ouvrir (ou non), les coûts que leur production et leurs exploitations suscitent, constituent autant de dimensions que les articles pourront aborder.

Axe 3 : Recompositions, effets, obstacles et développements des politiques de surveillance de la santé au travail

Enfin, on pourra s'interroger sur les effets qu'ont ces données sur les travailleur.ses eux-mêmes, susceptibles d'être informé.es de risques pouvant porter atteinte à leur santé, ou au contraire d'être tenu.es à l'écart de ces informations et d'en payer le prix. Quelles actions ou inactions résultent de la diffusion et de l'usage de ces données renseignant les liens entre travail et santé ? Quels obstacles rencontrent leurs circulations et leurs mobilisations ? Quels développements et quelles décisions, à l'inverse, permettent ces données, munies parfois de la force des chiffres, aussi sinon plus tenue pour légitime que celle des cas cliniques ? Comment « ignorer ce que l'on sait »¹³, ne pas agir¹⁴ ou réagir quand des données objectivant les risques sont produites et diffusées, en particulier sur les lieux de travail ? Ce troisième axe s'intéressera aux effets (et aux absences d'effet) de ces dispositifs et politiques de surveillance sur et du côté des salarié.es, en considérant ces dernier.es pas seulement comme des cibles mais aussi des acteur.trices qui produisent et se saisissent elles et eux-mêmes de ces données de santé.

Imaginé avant la pandémie de Covid-19, cet appel à articles entend intégrer les premiers travaux qui peuvent se mener à ce propos : cette pandémie et sa gestion cristallisent en effet pour une bonne part les interrogations évoquées dans cet appel, nourrissant des politiques de surveillance, des polémiques sur des outils et des dispositifs (des masques aux tests, en passant par les respirateurs ou les outils de *tracking*), des remises en cause de l'action publique, qui toutes s'invitent sur les lieux de travail, à l'hôpital mais aussi dans toutes les entreprises, les associations et les activités, marchandes ou non, qui ont été percutées par le confinement puis par les modalités, plurielles, du déconfinement qui marquent l'année 2020. Qu'elles soient menées par des économistes, des gestionnaires, des historien.nes, des juristes, des sociologues, et pour autant qu'elles s'appuient sur des matériaux empiriques originaux et leur analyse méthodique, les enquêtes qui abordent ces phénomènes sont les bienvenues dans ce numéro spécial consacré à la santé au travail sous surveillance.

Modalités de réponse et calendrier :

Les contributeur.trices sont invité.es dans un premier temps à proposer une intention d'article de 5 000 à 7 000 signes environ (3 à 4 pages) présentant clairement la question de recherche étudiée, les sources et matériaux utilisés, les outils d'analyse mobilisés et les résultats attendus.

Ces intentions sont à envoyer pour le **10 septembre 2020** par courriel, en pièce jointe, à la rédaction de la revue travail.emploi@travail.gouv.fr et aux coordinateur.trices :

jeannoel.jouzel@sciencespo.fr ; jerome.pelisse@sciencespo.fr et laure.pitti@cnrs.fr

Une réponse leur sera apportée au plus tard le 30 septembre 2020 et les auteurs et autrices dont les projets auront été retenus devront ensuite envoyer leur article complet au format Word (ou équivalent) pour le **15 février 2021**. Pour plus de détails sur le format des articles et les attendus de la présentation, vous pouvez consulter les articles « [Recommandations aux auteurs](#) » et « [Normes graphiques](#) » sur le site de la revue.

Les articles feront l'objet d'une évaluation par des rapporteur.trices extérieur.es au comité de rédaction, selon la procédure en vigueur (voir la rubrique « [Procédure d'évaluation](#) »).

¹³ Jouzel Jean-Noël, *Pesticides. Comment ignorer ce que l'on sait*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019.

¹⁴ Henry Emmanuel, *Ignorance scientifique et inaction publique. Les politiques de santé au travail*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.